Rapport Lecocq sur la santé au travail : reprise de plusieurs recommandations du CESE

PUBLIÉ LE 04/09/2018

Le 28 août dernier, la députée Charlotte Lecocq a remis au Premier Ministre les conclusions de son rapport « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », réalisé avec Bruno Dupuis, consultant en management, et Henri Forest, ancien secrétaire confédéral de la CFDT, avec l'appui de Hervé Lanouzière (IGAS). A cette occasion, **le Conseil économique, social et environnemental se félicite de la reprise d'un certain nombre de constats et préconisations formulés dans plusieurs de ses précédents travaux**.

La simplification du système, une nécessité régulièrement pointée par le CESE pour une meilleure prévention des risques professionnels

Constat central du rapport, le manque d'efficacité et de lisibilité de l'actuel système français de santé au travail a constitué ces dernières années un point d'attention et d'alerte particulier du CESE dans ses travaux abordant l'enjeu de la santé au travail. Repris dans les travaux de Madame Lecocq, l'avis de 2010 sur « La certification des entreprises dans le domaine de la santé au travail », réalisé sur saisine gouvernementale par Christian Dellacherie, au nom de la section du Travail, alertait déjà sur le « cloisonnement institutionnel » caractérisant le système et conduisant à une méconnaissance des dispositifs de prévention par les salariés comme par les employeurs.

Partageant ce constat, l'avis de 2012 sur « Les enjeux de la prévention en matière de santé », rapporté par Christian Corne et Jean-Claude Etienne, recommandait d'initier une gouvernance nationale et interministérielle de la prévention, ainsi qu'une déclinaison locale adaptée. Un avis antérieur sur « L'avenir de la médecine du travail » également présenté par Christian Dellacherie (2008), appelait aussi à la mise en
place d'un « réseau de la santé au travail ».

Le développement du dialogue social et l'implication des branches professionnelles en matière de santé au travail, une réflexion également amorcée par le CESE

Le rapport de Charlotte Lecocq, Bruno Dupuis et Henri Forest recommande d'« inciter les branches à s'emparer des questions de santé et de qualité de vie au travail ». Au vu des enjeux de cohésion entre les différentes générations, de sécurisation des parcours et de compétitivité des entreprises, l'avis « L'emploi des seniors » rapporté par Alain Cordesse en 2018 au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Mme Sylvie Brunet, invitait également les branches professionnelles à se saisir des sujets des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, pour permettre aux personnes de demeurer en bonne santé et intégrées dans l'emploi tout au long de leur carrière.

Pour retrouver les rapports du CESE sur le sujet :

- « L'avenir de la médecine du travail » (février 2008) rapporté par Christian Dellacherie au nom de la section du travail ;
- « La certification des entreprises dans le domaine de la santé au travail » (juin 2010), rapporté par Christian Dellacherie au nom de la section du travail ;
- « Les enjeux de la prévention en matière de santé » (février 2012), rapporté par Christian Corne et Jean-Claude Etienne au nom de la section des affaires sociales et de la santé ;

- « L’emploi des seniors » (avril 2018), rapporté par Alain Cordesse au nom de la section du travail et de l’emploi.

Pour plus d’informations :
www.lecese.fr
Twitter : @lecese
Blog : loeilducese.fr

Contact presse :
Juliette Prost
06 72 47 53 28
Juliette.prost@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026